

65

Commission permanente

Séance du 29 août 2022



Rapporteur : Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO

26 - Famille, Enfance, Prévention

Participation au titre du Fonds d'action sociale territorialisé (FAST) pour le soutien aux actions collectives (enfance) menées sur Rennes

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15 novembre 2021 relatives aux actions collectives enfance financées sur Rennes ;

Expose :

L'instance technique de validation des projets de l'agence départementale du pays de Rennes a donné un avis favorable à **4 projets d'action collective en direction des familles** : le premier en soutien aux mini camps organisés sur la base de loisirs de Trémelin, le second pour la mise en place de l'opération Caravane, le troisième pour l'organisation de la fête du jeu et de la parentalité à Maurepas et le dernier pour un séjour familles avec le CDAS du Blosne.

Sur le **quartier des Champs Manceaux**, le CDAS travaille en partenariat étroit avec les acteurs jeunesse du territoire. Sur le champ des vacances, les offres de séjour sont très réduites pour les moins de 10 ans et le CDAS est régulièrement sollicité par les familles pour faire partir des jeunes en séjour d'été. Résultant d'un travail commun entre le CDAS, la MJC Maison de Suède, le Programme de Réussite Educative (PRE) et le football club de l'Espérance, un **projet de mini camp** en août (2 séjours de 5 jours avec 40 enfants par séjour, soit 80 au total) est proposé **sur un camping de la base de loisirs de Trémelin**. Les objectifs pour les enfants sont de leur permettre de partir en vacances en dehors du quartier, d'apprendre la vie en collectivité, de pratiquer des activités exceptionnelles pour eux, et de développer leur autonomie. Cette opération menée depuis 7 ans est une réussite, à la fois en termes de mixité des publics, d'apprentissage du vivre ensemble pour un groupe d'enfants de 6 à 15 ans, de continuité du lien avec la MJC Suède pour les enfants ayant bénéficié du séjour, et de renforcement des liens partenariaux entre les 4 acteurs. Le bilan positif incite les partenaires du projet à renouveler l'expérience cette année. **Il est proposé d'accorder une participation de 2 300 € à la MJC Maison de Suède** qui est le porteur financier de l'action.

Le CDAS des Champs Manceaux mène aussi depuis 2002, soit 20 ans, **le projet «Opération caravane»**, qui permet à des familles n'étant jamais parties en vacances, faute de moyens et d'accompagnement spécifique, de bénéficier d'un séjour d'une semaine en camping en bord de mer, à Saint-Malo. Le projet est mené avec le centre social qui accompagne aussi des familles. Le CDAS propose ce séjour à des familles en préparation du retour d'enfants confiés au domicile. L'objectif de ce projet est de favoriser le lien social et la parentalité, et de développer l'autonomie des familles pour de futurs départs en vacances, incluant une participation des familles à hauteur de 50 €. **Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 6 100 € versés à l'Association rennaise des centres sociaux (ARCS)** qui est le porteur financier de l'action.

Le quartier de Maurepas concentre le plus grand nombre de familles monoparentales de Rennes. La parentalité est par conséquent un axe fort d'intervention des partenaires du quartier. **Une « fête du jeu et de la parentalité » est ainsi proposée** depuis 15 ans **par le centre social** comme support aux échanges parents/enfants. Le Cdas et l'agence départementale via les animateurs numériques y participent activement chaque année, à la fois sur l'organisation et sur la mise en œuvre le jour même (10 septembre 2022). **Il est proposé d'accorder une participation de 3 000 € à l'ARCS** qui est le porteur financier de l'action.

Sur le quartier du Blosne, le CDAS travaille en partenariat étroit avec le centre social Ty Blosne sur des actions collectives à destination des familles ou des personnes isolées, avec par exemple l'épicerie solidaire Ty Sol. Les professionnels du CDAS et du centre social observent peu ou pas de départ en vacances des bénéficiaires de Ty Sol, et un isolement qui s'accroît pendant l'été, avec un besoin encore plus grand de s'oxygéner, sortir du quartier, rompre avec le quotidien. Même si de nombreuses aides existent, il reste des freins : partir seul, ne pas savoir organiser un séjour par soi-même, etc. Les familles monoparentales en particulier n'envisagent pas de partir seules avec à leur charge tous les enfants et l'organisation quotidienne hors de la maison. En 2021, **le centre social et le CDAS ont ainsi organisé 2 séjours en juillet et en août accompagnés par des professionnels** (notamment une assistante sociale du CDAS) de 4 jours, avec des places réservées aux bénéficiaires de Ty Sol. Le bilan extrêmement positif les amènent à renouveler l'opération cette année. Ce projet de séjours s'adresse à des familles qui bénéficient toutes d'un accompagnement social et sont extrêmement fragiles et dans une situation de précarité : monoparentalité, placement des enfants et mesures éducatives, enfants en situation de handicap, problèmes de santé, difficultés financières, familles isolées, etc. **Il est proposé d'accorder une participation de 2 502 € à l'ARCS** qui est le porteur financier de l'action.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 13 902 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220613